

**Mealing, Joanne (DTMS)**

---

**De:** Hamel, Gabrielle (DTMS)  
**Envoyé:** 26 août 2010 09:50  
**À:** Jobin, Mélanie (DTMS); Mealing, Joanne (DTMS); Drapeau, Diane (DTMS)  
**Objet:** Ville de Saguenay

Allo,

Après avoir discuté avec monsieur François Boivin de la Ville de Saguenay, nous avons convenu que les futures demandes ne lui seront pas acheminées à chaque fois. Nous devons écrire dans les conditions que le titulaire doit obligatoirement, avant d'entreprendre tous travaux d'exploration, communiquer avec monsieur François Boivin (poste 3118) ou madame Mélanie Boulianne (poste 3166).

Voici les coordonnées complètes : **Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**  
**Ville de Saguenay**  
**C.P. 129**  
**Chicoutimi (Québec) G7H 5B8**

Merci et bonne journée!!!

**Gabrielle Hamel, registraire**

**Direction des titres miniers et des systèmes**  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4  
Téléphone : 418 627-6292 poste 5310  
Ligne sans frais : 1 800 363-7233  
Télécopieur : 418 643-9297  
Courriel : gabrielle.hamel@mrrnf.gouv.qc.ca

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saguenay  
tenue dans la salle des délibérations du conseil le  
lundi 9 août 2010 - Un quorum présent.

**LISTE DES ÉQUIPEMENTS, BÂTIMENTS, PARCS ET AUTRES PROPRIÉTÉS À  
EXCLURE DES TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE ET DES SUGGESTIONS DE  
CONDITIONS À IMPOSER AU TITULAIRE DES CLAIMS**

CONSIDÉRANT une demande de la Direction des titres miniers et des systèmes du ministère des Ressources naturelles de la Haute-Main que la Ville fournisse une liste des équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés que la municipalité souhaite exclure des travaux d'exploration minière, ainsi que leur localisation;

CONSIDÉRANT que le Ministère demande également à la Ville d'émettre des suggestions en ce qui a trait aux conditions que le ministre pourrait imposer au titulaire du (des) claim(s) lors de la réalisation de travail;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a préparé une liste d'équipements et de bâtiments à l'extérieur des périmètres urbains à exclure des travaux d'exploration minière;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des périmètres urbains, la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme demande à ce que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit informé spécifiquement des demandes d'exploration minière;

CONSIDÉRANT que chaque demande à l'intérieur des périmètres urbains devrait respecter les principes d'intégration à l'utilisation du sol environnant et respecter les éléments naturels et bâtis d'intérêt;

---

*Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations  
de la réunion du 9 août 2010 mais ne tient pas compte des  
modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 12 août 2010*

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay transmette la liste d'équipements et de bâtiments situés à l'extérieur des périmètres urbains à exclure des travaux d'exploration conformément à la carte préparée par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

VS-CM-2010-185

ET QUE chaque demande d'exploration ministérielle à l'intérieur des périmètres, soit transmise au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour qu'il transmette au Ministère les informations pertinentes reliées au site concerné (zones à risque de mouvement de sol, zones sensibles, parcs, patrimoine, etc.) et à son environnement immédiat (utilisation du sol, territoires d'intérêt, etc.);

Adoptée à l'unanimité

Je certifie sous serment d'office que ce qui précède immédiatement le certificat constitue un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 août 2010.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2010.

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN

AI/db

---

*Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 9 août 2010 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 12 août 2010*